Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

SLOW

ID: 063-216300327-20220920-MJ2022_05_03-DE

DÉPARTEMENT DU **PUY DE DÔME**

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022 N°2022.05.03

Conseillers en exercice	33	L'an
Présents	29	heur s'est
Absents représentés	4	léga
Absents non représentés	0	Mons

L'an deux mille vingt deux, le mardi 20 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 14 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MEZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Philippe ROCHETTE,

Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Françoise MASSOUBRE

représentée par Josiane MARION

Gilles REYROLLE

représenté par Guy PICARLE

Agnès ANDAN

représentée par Jean-Paul CUZIN

Damien PESSOT

représenté par Aurélien BAZIN

Guy Picarle a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID: 063-216300327-20220920-MJ2022_05_03-DE

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR L'OCTROI DE SERVITUDES SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BB N°368

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la propriété des personnes publiques ;

Vu le courrier en date du 22 juillet 2022, reçu en mairie le 25 juillet 2022, de Monsieur COUCHET, représentant l'ensemble des médecins à l'initiative du projet maison médicale ;

Vu la présentation du rapport à la Commission Grands Travaux et Urbanisme en date du 06/09/2022 ;

Considérant que la commune est propriétaire d'un terrain cadastrée section BB n°368, sise rue de la Veyre, qui constitue actuellement un délaissé de voirie, sans accès piéton et véhicule, car présentant une forte déclivité;

Considérant que les futurs propriétaires de la parcelle cadastrée section BB n°367A sollicitent auprès de la commune, par courrier en date du 22 juillet 2022, l'établissement d'une servitude de passage piéton et d'une servitude de passage des canalisations pour les réseaux sec et humide sur le terrain communal susvisé, en vue d'un raccordement au réseau collectif passant sous la rue de la Veyre ;

Considérant que les frais de servitude, d'acte notarié et des travaux seront à la charge des demandeurs, et que la commune pourra se raccorder sans frais à ce nouveau réseau si le besoin se présentait un jour,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- ACCORDE au groupement de médecins composé des Docteurs BASTHIER, BENEZIT-CHALME, CARRIERES-COUCHET, COMBE, COUCHET, DOLY et GUERIN-BATISSE, une servitude de passage piéton et une servitude de canalisation pour les réseaux sec et humide sur la parcelle communale cadastrée section BB n° 368, afin qu'il puisse réaliser son projet de maison médicale, sous réserve que le groupement de médecins précité se porte acquéreur du terrain dans un délai de 4 ans. Tous les frais liés à cet acte seront pris en charge par le groupement de médecins;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié instituant la servitude.

Nature	Fonds Servant	Fonds Dominant
ervilude de passage	BB n°367 partie B et partie	e C BB n°367 partie A
et de réseaux	BB n°368	BB n°367 partie A
Servitude de parking	BB n°367 partie B BB n°367 partie C	BB n°367 partie A
		2.50m 26 Places de parking

